

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Arrondissement d'APT
Canton de CAVAILLON
Communauté de Communes L.M.V.

MAIRIE DE MAUBEC

450 Grande Rue
84660 MAUBEC
04.90.76.92.09
04.90.76.73.14
contact@mairiemaubec-luberon.fr



ARRETE réglementant l'utilisation
du stade « Louis Ritou »
Grande Rue à MAUBEC (Vaucluse)

A 55/23
Prolongation du A 33/23

Le Maire de la Commune de MAUBEC (Vaucluse),

- ❖ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2, L.2213-4 et L.2214-4,
- ❖ Vu le Code Pénal et notamment l'article R.623-2,
- ❖ Considérant qu'il y a lieu de préserver la qualité de la pelouse du stade,

ARRETE

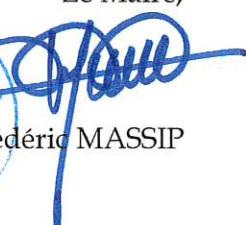
Article 1^{er} : L'utilisation du stade Louis Ritou, Grande Rue à MAUBEC est autorisée en dehors de la zone ensemencée située en milieu de terrain devant les barres transversales.

Article 2 : Des barrières seront mises en place pour délimiter la zone à préserver.

Article 3 : L'utilisation complète du stade sera possible à compter du 1^{er} juin 2023.

Article 4 : le Directeur Général des Services et les services de police sont chargés chacun en ce qui les concerne, de la publication, de la notification et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Maubec, le 14 avril 2023

Le Maire,

Frédéric MASSIP

